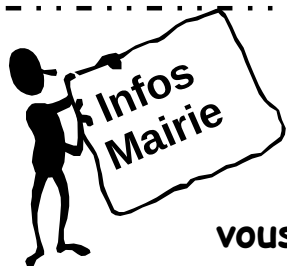


Bayonville-sur-Mad

Infos municipales

Décembre
2019



**Le maire
et les Conseillers
vous souhaitent de belles
fêtes de fin d'année.**

Recensement de la population

En janvier 2020, Mme Sandra SIMON viendra à la rencontre de chaque foyer afin d'effectuer le recensement de la population de la commune.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

« L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. »

Jusqu'au 31 décembre prochain, les nouveaux habitants et jeunes majeurs sont invités à venir s'inscrire sur les listes électorales durant les permanences de la mairie.

Service de l'eau

Tarif 2020

Lors de sa dernière séance le Conseil Municipal a voté les tarifs de l'eau, à savoir :

- eau : 1,30 € /m3 (sans augmentation),
- abonnement : 40 € / an.

Urgence

En cas d'urgence uniquement, et en dehors des heures de permanence de la mairie, vous pouvez joindre le service d'astreinte de l'eau au

07 83 23 48 46.

Protection des compteurs

Il est rappelé aux abonnés du réseau d'eau qu'il leur appartient de protéger leur compteur contre le gel.

REPAS DES ANCIENS

Le samedi 25 janvier 2020, nos aînés seront mis à l'honneur lors de leur déjeuner annuel.



DEMARCHES A PORTEE DE CLIC

Désormais certaines démarches liées aux certificat d'immatriculation (carte grise), carte d'identité (cni), passeport peuvent être réalisées par internet.

www.demarches.interieur.gouv.fr
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>



Il s'agit de faciliter l'accès des habitants de Mad & Moselle aux services publics au sens large, en accueillant, orientant, informant les citoyens dans leurs **démarches administratives**, dans les domaines de l'**habitat**, de la **justice**, de l'**emploi** et l'**insertion**,...

Pour cela la Communauté de Communes est partenaires de nombreux opérateurs nationaux ou associations locales.

Label décerné par l'Etat, la Maison de Services au Public est à la fois une réponse de proximité, pour les personnes ayant des problèmes de mobilité, mais favorise également l'accès aux droits, grâce à un accompagnement personnalisé pour les personnes les plus fragiles.

Concrètement, **la MSAP de Thiaucourt vous accueille, sur rendez-vous :**

du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.



2 bis rue Henri Poulet
54470 THIAUCOURT-
REGNIEVILLE
Tel : 03 83 81 91 69



Décembre
2019

Infos municipales suite



A propos du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Mad (S.I.A.V.M.)

Historique

Le SIAVM a été créé le 22 décembre 1999 pour assurer le traitement des eaux usées et de voiries de Bayonville, Onville, Vandelainville et Villecey.

Travaux d'investissement

Depuis 2012, le syndicat a modernisé le réseau d'assainissement :

- **Création d'une station d'épuration** par décantation-filtration située à Bayonville,
- Aménagement de **6 postes de refoulement** relié au réseau d'assainissement,
- Travaux de **séparation des eaux usées et des eaux claires parasites** (eaux de toitures, lavoirs, sources) afin que ces dernières rejoignent directement le milieu naturel.
- **Déconnexion des fosses sceptiques** des habitations des 4 communes adhérentes au syndicat.

Le montant total des travaux réalisés à partir de 2012 s'élève à 3 412 730 €.

Une subvention de 958 029€ a été octroyé par l'Agence de l'Eau et le Syndicat a contracté les emprunts nécessaires à raison de 2 271 000€.

Au 31/12/2019, le montant des remboursements d'emprunts s'élève à 980 988€.

Travaux de fonctionnement

- 35 000€ /an sont consacrés à l'entretien du matériel,
- 8 000€/an sont réservés aux frais du personnel responsable du bon état de marche de la STEP (Station d'Epuration des Eaux Polluées) : nettoyage des bacs filtrants, maintenance des pompes et des canaux d'alimentation, etc).

Evolution tarifaire du service d'assainissement

Année	Montant de la redevance	Montant de l'abonnement
2012	2,90€/m3	28€/an
2019	3,90€/m3	56€/an

Émanations de monoxyde de carbone, restez vigilant !

Chaque année en France, des milliers de personnes sont encore **victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone**. Plusieurs d'entre elles en décèdent.

Pour éviter ce type d'incident dû à une mauvaise combustion, certaines **précautions sont à prendre** :

- faire *entretenir régulièrement la chaudière*,
- veiller au *bon état du conduit de cheminée* sur lequel la chaudière est raccordée,
- ne *pas utiliser en permanence* des appareils de chauffage d'appoint fonctionnant aux gaz ou au pétrole,
- s'assurer que le logement est suffisamment *ventilé et aéré*,
- ne pas utiliser de chauffage à panneaux radiants prévus pour les locaux de grand volume,
- ne pas utiliser de *chauffe-eau sans évacuation* de fumées,
- *nettoyez régulièrement les brûleurs* de la cuisinière à gaz,
- ne *remettez jamais en service* un appareil de chauffage délaissé sans l'avoir fait vérifier par un professionnel,
- n'installez *pas de hotte* à extraction mécanique raccordée à l'extérieur dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée.

